

Image not found or type unknown



Aliénation de parties communes

Par **pim_old**, le **14/11/2007 à 22:01**

Nous avons voté en 2001 en assemblée générale le prix de rachat du mètre carré de la surface sur laquelle nous projetions de construire. Un procès nous a fait patienter jusqu'à cette année pour effectuer ces travaux. Le syndic nous réclame à présent la somme augmentée de 25% pour cause d'augmentation du prix de l'immobilier. Est-ce normal ?
Le montant fixé par le syndic est calculé sur la surface globale, n'est-ce pas plutôt sur la loi carrez ?
Merci pour votre aide.